Document d'information

BILAN DE COMPETENCES

Titre des formations et références

Bilan de compétences

- ***Code RNCP / RS*** : CPF202
- ***Code NFS :*** 415 : Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles
- ***Formacode :*** 15081 – Bilan professionnel
- ***Niveau :*** Aucun

Référence juridique : Code du Travail, Article R6313-4

Public visé

- Salariés d'entreprises de toutes tailles et tous secteurs confondus (voir les conditions d'éligibilité et de prise en charge selon l'organisme financeur, le type de contrat : CDI/CDD, ancienneté, etc.)
- Particuliers
- Demandeurs d'emplois
- Travailleurs indépendants

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Tous nos locaux, nos services et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous réserve d'un avis médical favorable.
Pour plus d'informations, contactez notre référente Handicap : s.charbonnier@upv.org

Prérequis

Aucun prérequis

Conditions d'accès et délais

Suite au premier contact par le bénéficiaire pour une demande d'informations, le conseiller-bilan s'engage à répondre dans un délai de 24 à 48h pour un premier échange téléphonique. Puis, un premier entretien est proposé dans un délai de 15 jours (selon les disponibilités), afin de présenter l'accompagnement et analyser les attentes.
Les délais de mise en œuvre peuvent varier selon les modes de financement, leurs modalités et le contexte (CPF, entreprise, etc.).

Equivalences

Aucune

Suite de parcours et débouchés

Projets professionnels ou projets de formation réalistes et réalisables abordés lors de l'accompagnement

Objectifs de la formation :

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, aptitudes, intérêts, potentiels et motivations sur le plan professionnel et personnel, afin de définir un projet professionnel ou de formation.

Contenus de la formation :

Le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :
a/ D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
b/ De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
c/ De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant aux bénéficiaires soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
a / De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
b /De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
c / De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire du bilan.

Modalités d'évaluation :

A mi-parcours, les objectifs co-fixés entre le bénéficiaire et le conseiller bilan en début de parcours font l'objet d'une évaluation intermédiaire.

A l'issue de l'accompagnement, remise à chaque participant :

- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un certificat de réalisation
- D'une synthèse reprenant les actions réalisées et le plan d'action
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques :

Equipements et matériels :

- Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés
- ***Lieu*** : dans un espace dédié au sein d'UPV FD ou à distance.

Intervenants :

- Pour chaque bilan, un référent unique est attribué, nommé "Conseiller bilan".
- Intervention tout ou partie d'une psychologue.
- Les conseillers bilan s'engagent à garantir la confidentialité des informations sur les personnes réalisant un bilan de compétences, à respecter les principes de neutralité et de respect de la personne.

Méthode pédagogique :

- Entretiens individuels, passation de tests et temps de travail personnel.
- Mise à disposition de supports, documents, fichiers, matériel informatique, tests, espace collaboratif en ligne, etc.
- Nous veillons à parfaire et à partager notre connaissance des métiers et des formations existantes en transmettant les ressources de qualité et adaptées.
- L'utilisation d'une grille d'analyse partagée de la situation, dans le cadre de la phase préliminaire, permet de synthétiser les besoins identifiés et de coconstruire un programme personnalisé avec le bénéficiaire.

Durée :

Le Bilan de Compétences comporte trois phases et se déroule sur une totalité de 24 heures.
En général, il s'articule sous la forme de 6 à 10 séances personnalisées et individualisées, d'une durée moyenne de 2 à 3 heures espacées sur 8 à 15 semaines.

Modalités d'organisation de la formation :

Le bilan de compétences peut être à l'initiative du bénéficiaire ou proposé par l'employeur. Il est basé sur le volontariat du bénéficiaire, et sa réalisation peut se faire hors temps de travail ou pendant le temps de travail.

Secteur privé : Dans le cas où le bilan sera réalisé sur le temps de travail, le bénéficiaire devra formuler une demande à son employeur par courrier avec avis de réception. L'employeur dispose de 30 jours pour notifier sa réponse. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut pour acceptation.

Le calendrier est adapté en fonction des disponibilités, contraintes et besoins du bénéficiaire.

Un lieu clairement identifié est destiné à la réalisation du bilan.

Le bilan de compétence peut se dérouler en présentiel au sein même de nos locaux, ou en distanciel, (possibilité de mener des entretiens par téléphone ou visioconférence), ou en blended-learning (combinaison de séquences en ligne et en présentiel).
Ces entretiens seront également complétés par un temps de travail personnel permettant notamment la réalisation d'enquêtes terrains, d'études documentaires, et de rencontres avec des professionnels.

Nous assurons l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur l'ensemble des lieux d'accueil.

Coût de la formation

1 500 euros HT – 1 800 euros TTC

Financements possibles :

- Entreprise (fonds propres)
- OPCO
- CPF
- Financement personnel

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée http://upvfd.fr/CGV ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'UPV FD

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	%
Taux de satisfaction *Session(s) n-1*	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%
Taux d'abandon *Session(s) n-1*	Nb abandons / nb entrants	0%
Taux de réussite *Session(s) n-1*	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	NON APPLICABLE

Renseignements complémentaires & Contacts

Tel : 04 83 69 19 09

Mail : upvfd@upv.org

Site internet : www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Mai 2023